



Bureau canadien de  
l'éducation internationale  
Canadian Bureau for  
International Education

## Règlement du concours photo 2017

La date limite de participation au concours est le **2 octobre 2017 à 23 h 59 (heure de l'Est)**.

Tous les bulletins de participation doivent être faits par le formulaire en ligne.

### Consignes pour les photos

- Faire au moins 1 Mo. Toutes les photos moins lourdes que ce chiffre seront rejetées.
- Les témoignages doivent être rédigés en anglais ou en français.
- Les photos et témoignages doivent porter sur l'expérience d'apprendre à l'étranger et dépeindre ce que l'éducation internationale veut dire pour vous, la façon dont vos études ou votre travail à l'étranger ont affecté ou affecteront vos perspectives professionnelles et/ou aspirations, et la façon dont ils vous ont aidé ou vous aideront à atteindre vos objectifs.
- S'il vous plaît, aucune photo de voyage ou de loisirs.
- Les photos ne doivent pas avoir déjà été publiées, soumises à d'autres concours ni avoir remporté de prix. Elles ne doivent pas enfreindre les droits de tiers.
- Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) se réserve le droit de ne pas prendre en compte les bulletins de participation qu'il jugera inappropriés.

### Décision

- Les gagnants seront choisis au congrès annuel du BCEI au mois de novembre.

### Conditions générales

Les décisions de sélection seront finales et contractuelles. En envoyant votre photo, vous reconnaissez avoir lu et compris le règlement du concours et dégagez le BCEI et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de toute responsabilité liée à la production de la photo. Le BCEI se réserve le droit de modifier ou de résilier ce concours en tout ou en partie à tout moment et ce, sans préavis.

### Limitation de responsabilité

Le BCEI n'est pas responsable de la perte de bulletins de participation ou des bulletins déposés passée la date limite. Le BCEI se réserve le droit d'annuler ou de modifier ce concours en raison de fraude, de virus ou d'autres causes en dehors du contrôle du BCEI. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du BCEI et IRCC et ne seront pas rendus. Le BCEI et IRCC se réservent le droit d'utiliser tout ou partie de toutes les photos envoyées dans du matériel promotionnel, sur ses sites Web et sur ses réseaux sociaux.

Ce concours est commandité par [Expérience internationale Canada](#).